

## L'EDITO

**T**raditionnellement, juillet rime avec les départs en vacances mais avec deux réunions de comité d'établissement ce mois le calendrier social n'en demeure pas moins chargé.

Aucun signe de « relâchement » de la Direction qui une fois n'est pas coutume s'est montrée particulièrement pugnace sur le sujet de la mise en demeure envoyée à un certain nombre d'agents concernant leur prévisionnel de congés payés. Le discours et le champ lexical aussi évoluent avec l'utilisation à bon escient de termes jusqu'alors étrangers à notre établissement :

« industrialisation des traitements de masse, recherche de gains de productivité, amélioration du taux d'opérationnalité »

Pour permettre cette rationalisation et cette optimisation de la production, l'établissement se dote au fur et à mesure de nouveaux outils issus de la révolution digitale. Les nouvelles fonctionnalités de SIRHUS, par exemple, apporteront souplesse et réactivité à la fois pour les agents du réseau et les services RH. Les échanges de flux et d'information seront plus fluides (sic) mais quid de la surcharge de travail induite pour les managers ?

Cette transformation digitale n'en est qu'à ses débuts : la boîte de pandore des algorithmes semblent offrir des possibilités infinies et promet la réalisation d'économies substantielles à moyen terme..

On pilote mieux, on optimise, mais qu'on se rassure : les ateliers QVT sont là pour nous apporter du bien être dans l'entreprise...pour mieux produire.

Les problématiques spécifiques de Mayotte sont abordées régulièrement et c'est son directeur territorial qui évoque exhaustivement tous les dossiers avec une maîtrise qui force le respect. Le département se remet d'une crise politique et traverse toujours un « essai de secousses sismiques » qui éprouve les populations. Mais pas de répit pour autant pour le déploiement des dispositifs nationaux avec la mise en œuvre d'ici la fin de l'année de « profil compétences » et la création d'une Direction Régionale sur le territoire au premier trimestre 2019. (Nous y reviendrons dans les prochaines semaines au travers d'une communication spécifique)

## RENOVATION DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



Le SNU s'est prononcé **contre** ce projet car il va contribuer à augmenter la charge de travail des conseillers GDD, dont le métier est déjà bien mis à mal par l'établissement. A travers l'accord GPEC, les métiers liés à l'indemnisation sont dits en décroissance alors que nous ne constatons pas de baisse significative de charge sur les activités réalisées par ces agents. Nous en voulons pour preuve l'arrêt des transitions

professionnelles. Pour le SNU, plutôt que de se lancer dans des paris hasardeux, il serait préférable de renforcer les effectifs aussi bien sur le champ de l'indemnisation que sur celui de l'accompagnement.

Les agents doivent pouvoir remplir des missions dévolues à Pôle emploi dans les meilleures conditions de travail possibles ce qui concourra à rendre un service de qualité à nos usagers.

## TÉLÉTRAVAIL ET TRAVAIL DE PROXIMITÉ :

**Résultat de la campagne 2018 pour le Réunion et Mayotte :**

- Télétravail : 223 demandes : 180 favorables ( 145 femmes et 45 hommes) et 43 refus
- Travail de proximité 36 demandes dont 21 favorables ( 14 femmes et 8 hommes) et 15 refus

Le SNU déplore que sous couvert de vouloir préserver un taux d'opérationnalité et malgré la disparition des quotas, les choix de la direction régionale restent toujours en deçà de ce qui est possible de d'accorder aux collègues.

Entre bien être des agents et opérationnalité les décisions de la direction parlent d'elles-mêmes surtout lorsqu'il s'agit des managers.



Le prélèvement à la source (PAS) sera effectif au 1er janvier 2019 pour tous les contribuables.

De ce fait, il concerne donc les agents de Pôle emploi mais aussi les demandeurs d'emploi.

**Pour les agents :**

Il se matérialisera par 3 nouvelles mentions qui apparaîtront sur le bulletin de salaire :

- la ligne de prélèvement
- le net à payer avant prélèvement
- le net à payer après prélèvement.

De plus, une information sur les principes généraux du PAS sera disponible dans l'Intranet national de Pôle emploi et un encart informatif individualisé sera

transmis aux agents avec le bulletin de paie en novembre. Ce qui permettra à l'agent de visualiser une simulation du prélèvement.

**IMPORTANT :** C'est l'administration fiscale qui restera l'interlocuteur du contribuable (agent ou usager), **Pôle emploi n'agit qu'en qualité de collecteur.**

Alors qu'au niveau national, le dimensionnement des dispositifs d'accueil sur le sujet sera établi à partir d'Octobre 2018. Pour la direction régionale, il n'est pas nécessaire de prévoir un accueil différencié pour répondre aux sollicitations des demandeurs d'emploi sous prétexte que cela ne devrait concerner qu'une faible partie de nos publics !!!

Pour le SNU, Il n'est pas acceptable que les conseillers renseignent à l'accueil le montant du prélèvement à la source, le taux appliqué ou le taux par défaut. Cet acte professionnel concerne un élément que Pôle emploi ne maîtrise pas pleinement. Le conseiller à l'accueil risque de se trouver en difficulté. La zone d'accueil ouverte de Pôle emploi ne garantit aucune confidentialité des échanges sur ces éléments. A titre comparatif, les agents des finances publiques reçoivent les contribuables dans des bureaux fermés.



# ASC

### Bientôt sur le site:

Les nouvelles activités à retrouver prochainement sur le site :

- atelier maquillage,
- du rafting à la Rivière des Marsouins,
- un séjour hôtel au « Récif » le 8 sept 2018



**Béatrice GAUVIN,**  
**Nicole EMMA,**  
**Pierre-Yves LEFEBURE,**  
**Gérard LEONARD,**  
**Olivier BARRET,**  
**Laetitia RUBEL**

[facebook.com/Snu-Réunion](https://facebook.com/Snu-Réunion)

[@syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-reunion-mayotte@pole-emploi.fr)